



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/14

Reçu en Préfecture le : 16/07/14  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mardi 15 juillet 2014  
D - 2014/397**

***Aujourd'hui 15 juillet 2014, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Vincent FELTESSE

## **Convention de partenariat entre la Ville et L'E.H.P.A.D "Les Jardins de Caudéran".**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Profitant d'une véritable proximité géographique, le Multi accueil Armand Faulat et l'EHPAD « Les Jardins de Caudéran » ont décidé de mener une réflexion sur l'organisation de rencontres intergénérationnelles régulières.

S'inscrivant dans une volonté commune d'ouverture vers l'extérieur, ce projet prévoit des rencontres intergénérationnelles autour de la peinture qui se traduiront par la mise en place de différents ateliers et de jeux sur les thèmes proposés par les animateurs de l'EHPAD et les professionnels de la petite enfance.

Ainsi, ces derniers, garants de la sécurité de chaque participant et des modalités de mise en œuvre du projet, coordonnent les déplacements des personnes âgées et des enfants d'une structure à l'autre et animent les différentes activités dont l'objectif reste le partage.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A signer la convention correspondante.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Brigitte COLLET**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE  
LA VILLE DE BORDEAUX ET  
L'E.H.P.A.D. "LES JARDINS DE CAUDERAN"**

**ENTRE**

La Ville de Bordeaux, Place Pey Berland, 33077 BORDEAUX CEDEX représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal, en date du            et reçue à la Préfecture le

**Et**

L'E.H.P.A.D. LES JARDINS DE CAUDERAN, faisant partie du Colisée Patrimoine Group, dont le siège social est situé au 207 rue Pasteur à Bordeaux Caudéran représentée par Mme FARDEAU, en sa qualité de directrice, dûment habilitée à l'effet des présentes.

**IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

**19 L' E.H.P.A.D. Les Jardins de Caudéran**

Ce lieu de vie et d'accueil pour personnes âgées dépendantes, repose sur trois fondements :

- une architecture adaptée aux problématiques liées au grand âge et à la dépendance des personnes accueillies,
- un lieu de vie et d'hébergement agréable, confortable et convivial,
- une structure parfaitement intégrée dans son environnement répondant au contexte socio environnemental local.

Tout est pensé et conçu pour retrouver le sentiment d'un « chez soi » et recréer le contexte d'un cadre familial.

Le groupe a aussi choisi de développer son propre référentiel qualité.

L'une des déclinaisons de ce référentiel est le Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P.) élaboré de manière consensuelle, dès l'entrée en établissement, avec la personne accueillie. Il tient compte de ses habitudes de vie, de ses besoins, de ses envies et de ses centres d'intérêt.

L'E.H.P.A.D. Les Jardins de Caudéran s'inscrit dans cette philosophie et accueille 70 personnes âgées plus ou moins dépendantes. Les équipes ont la volonté d'accompagner et reconnaître les résidents comme des personnes à part entière avec une histoire singulière et de faciliter la cohabitation de tous. L'E.H.P.A.D. Les Jardins de Caudéran est à la fois une structure médicalisée et un véritable lieu de vie qui cherche à s'ouvrir vers l'extérieur. Une volonté commune émane des équipes pour s'impliquer dans le quartier et donner une autre image de l'établissement qui accueille des personnes âgées.

**29 Le multi accueil Armand Faulat de la ville de Bordeaux, lieu d'accueil régulier et occasionnel.**

Les objectifs de l'équipe sont définis en trois points importants :

- Accueillir les enfants de 8 semaines à 4 ans dans un climat sécurisant et de confiance avec une dynamique de continuité entre la famille et la crèche,
- Favoriser l'épanouissement, l'autonomie et le développement de chaque enfant en créant un espace de vie adapté, tout en cherchant à respecter au mieux son rythme,

-Permettre la construction de son identité dans le respect de son individualité pour qu'il puisse s'intégrer harmonieusement et vivre en collectivité grâce à des repères et des règles de vie cohérentes définies en équipe.

De plus, l'établissement, comme tous les établissements Petite Enfance de la ville de Bordeaux bénéficie du label « Certi'Crèche »

**37** La ville de Bordeaux (via le multi accueil Armand Faulat) et l'EHPAD « les jardins de Caudéran » souhaitent organiser des rencontres intergénérationnelles tout au long de l'année sous la forme d'ateliers, de jeux sur les thèmes retenus pour participer aux temps forts de chaque établissement.

**CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les parties autour du projet :

« **RENCONTRE INTERGENERATIONNELLE AUTOUR DE LA PEINTURE** » et des ateliers mis en place tout au long de l'année.

### **ARTICLE 2 : Engagements des 2 parties**

Le projet intergénérationnel, entre la ville de Bordeaux dans le cadre des Multi accueil Armand Faulat et l'EHPAD les Jardins de Caudéran, se déroule comme suit :

- un groupe de deux à six enfants âgés de 2 à 4 ans, accompagné de un à trois adultes se rend dans les locaux de l'EHPAD pour partager une activité avec un groupe de 5 résidents accompagnés d'un animateur.

- un groupe de résidents, accompagné d'un animateur, se rend dans les locaux du multi accueil pour participer à un atelier, assister à un spectacle ou à la prestation d'un intervenant (une musicienne par exemple).

Il s'agit essentiellement de prendre plaisir à "être" et "faire" ensemble.

Ces rencontres sont préparées par les acteurs des deux lieux de vie :

- les animateurs de l'EHPAD
- les professionnelles de l'espace des "grands" des multi accueils

Afin de :

- garantir la sécurité physique et psychique de chaque participant
- de définir ensemble les modalités et les objectifs communs.

### **ARTICLE 3 : Durée de la Convention**

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa date de signature. Toute reconduction tacite est exclue.

Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

**ARTICLE 4 : Résiliation**

En cas de non respect des engagements réciproques par l'une ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La ville de Bordeaux conserve pour sa part la faculté de résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

**ARTICLE 5 : Evaluation du partenariat**

Au terme de la convention, l'EHPAD Les Jardins de Caudéran et les Multi accueil Armand Faulat réaliseront le bilan des actions menées sur la durée du partenariat.

**ARTICLE 6 : Confidentialité et secret professionnel**

Les deux parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels.

**ARTICLE 7 : Compétence juridictionnelle**

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes, sera soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires

Le

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Le Maire	Pour l'EPAHD Les Jardins de Caudéran Le Président
<b>Alain JUPPÉ</b>	<b>Mme FARDEAU</b>